

Châtillon, le 4 janvier 2023

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL DE QUARTIER CENTRE-VILLE
Jeudi 22 septembre 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX LE 22 SEPTEMBRE À VINGT HEURES, les membres composant le conseil quartier centre-ville de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de 14 **et en présence du public**, en salle Gabriel Péri, sous la présidence de **M. MOUTON Christophe**, co-président désigné par Madame la Maire, Adjoint de Mme Maire et **M. BRISARD Patrick** co-président, à la suite de la convocation qui leur a été adressée, **le 12 septembre 2022**.

Présents :

M. MOUTON Christophe, co-président, Adjoint de Mme la Maire de la commune de Châtillon (92320)

M. BRISARD Patrick, co-président

Mme BOURGOIN Anne-Marie, M. CASTELAIN Etienne, Mme CŒUR Caroline, Mme DELATTRE Thérèse, Mme FRADET Sophie, M. HAUBERT Jean-Luc, Mme LE MENACH Sterenn, M. PARIS Olivier, M. PINÇON Jordan, Mme PION Clémence, Mme DELQUIÉ Cécile, Mme ROTURIER Bénédicte.

Lesquels formant plus de la moitié des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

Ainsi que :

Mme GUERTIN Ségolène, Conseillère municipale déléguée chargée du commerce local

M. WIDLOECHER Patrick, Adjoint de Mme la Maire, chargé de la voirie et l'éthique notamment

M. PFEIFFER'OVA Julien, Directeur de cabinet de Mme la Maire

2 agents de la police municipale

Absent(e)s excusé(e)s : M. COMÈRE Alexandre

Absent(e)s : 0

Cette séance s'est déroulée en public.

Ces formalités remplies, l'ordre du jour est déroulé comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mai 2022
2. Point d'information adoption modification Plan Local Urbanisme par le Conseil du territoire
3. Point d'information sur la réflexion d'aménagement de l'allée du Cèdre
4. Réflexion sur l'éclairage public du quartier en cette période de sobriété énergétique
5. Etat des lieux et perspectives au sujet des commerces du quartier sous réserve de la disponibilité des élus concernés
6. Revue du fichier de signalements/propositions du conseil et de leurs statuts
7. Point d'information sur les travaux réalisés et à venir dont :
 - a. Aménagement rue Sadi Carnot
 - b. Aménagement rue de Fontenay
8. Questions diverses / Temps d'échanges avec les habitants du quartier
9. Date du prochain conseil

1. Approbation de procès-verbal de la séance du 10 mai 2022

Le procès-verbal a été envoyé aux membres du conseil pour lecture avec la convocation de cette réunion.

Il était indiqué dans ce procès-verbal qu'une présentation du projet du nouveau centre nautique serait porté à l'ordre du jour de la prochaine séance, ce qui n'est pas le cas.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Il est ajouté que la diffusion des procès-verbaux aux riverains est envisagée mais doit faire l'objet de vérification des données personnelles éventuellement présentes (réglementation RGPD) avant leur mise en circulation via le site de la ville.

2. Point d'information adoption modification Plan Local Urbanisme par le Conseil du territoire

Le 6 septembre en conseil de territoire, la modification n°5 du plan local d'urbanisme a été adoptée. Cette nouvelle version vise à favoriser

- les espaces verts en augmentant le pourcentage obligatoire à 40% dans toute construction,
- limiter les projets et imposer 30% de logements sociaux dans toute construction supérieure à 10 logements car la commune est en retard et peut être passible d'amende si elle ne rattrape pas cette situation à minimum 25%.

3. Point d'information sur la réflexion d'aménagement de l'allée du Cèdre

-Une nouvelle responsable est arrivée au service parcs et jardins, elle reprend tous les projets et va prendre connaissance du dossier ; il y aura un temps de concertation avec les riverains et les conseillers de quartier, en tenant compte des demandes, remarques et observations énoncées lors de la visite sur site (voir diapo) et le retour de l'enquête.

Une réunion in situ est prévue avec des propositions du service parcs et jardins suite aux remarques qui ont été faites lors de la collecte. Il y a eu 111 répondants à l'enquête contenant de nombreuses propositions

Une enveloppe de 200 000€ est prévue pour gérer l'évolution du cadre de vie du quartier et sera reportée en 2023 si les travaux ne sont pas effectués avant la fin d'année.

L'enquête de concertation est en ligne, il est encore possible d'y apporter des éléments complémentaires : <https://ville-chatillon.fr/actualites/actualites/reamenagement-de-lallee-du-cedre-votre-avis-compte-740>

-intervention de M. Widloecher au sujet du stationnement sur la ville :

Une des principales problématiques est le stationnement sauvage dans le quartier, de nombreuses places de parking ne sont pas occupées car elles sont trop onéreuses pour les locataires. Le sujet a été évoqué avec les bailleurs pour baisser les prix de location des places de parking qui ne sont pas remplies et ainsi pouvoir libérer de l'espace en surface mais les prix sont ceux du marché actuel soit 70€/ mois, le bailleur est bloqué sur le sujet. Alors que les amendes pour mauvais stationnement s'élèvent à 39€ 35 ? de temps en temps lorsque la police municipale passe. En attendant un éventuel déblocage, des réaménagements de voirie peuvent être envisagés.

Il est expliqué que la superficie de Châtillon est de 2km² (2.9 km² en incluant les terrains de la SNCF) pour 17 200 véhicules recensés, ce qui fait 8000 véhicules au km². Il y a trop de voitures, ce qui provoque du stationnement sauvage d'où le développement des mobilités douces avec pour but la suppression de la voiture dans les familles comme à Paris puisque nous sommes en 1^{ère} couronne. La densité est l'une des plus forte de France 20 000 habitants au km². Tout est sous dimensionné dans les villes dont la densité a fortement augmenté.

Pour information, les bus de la RATP vont passer au gaz à la demande d'Ile-de-France mobilités (Région), ce qui a provoqué la construction d'une station spécifique avec des réseaux à creuser dans les sous-sols déjà surchargés. La réduction de l'utilisation de la voiture arrivera sûrement plus vite que prévue du fait du manque des énergies fossiles. Il faudra revoir le fonctionnement des villes au sens large.

Pour revenir au sujet de départ, il suffirait de baisser le taux du stationnement extérieur entre 5 et 8% pour améliorer la situation du nombre de véhicules mal stationnés à l'extérieur.

L'information est donnée que le bailleur Vallée Sud Habitat va entreprendre des travaux d'isolation énergétique sur ses bâtiments de l'allée du Cèdre.

4. Réflexion sur l'éclairage public du quartier en cette période de sobriété énergétique

Les problèmes d'énergie actuels au niveau mondial ont poussé la municipalité à rechercher à faire des économies à tous les niveaux et notamment la diminution de la luminosité de l'éclairage dans la ville. Selon les luminaires il y a déjà une baisse de 25% entre 23h et 24h et 50 % entre 24h et 6h du matin pour les éclairages récents.

Une étude complémentaire sur 380 autres lampadaires va être menée pour qu'ils puissent bénéficier d'une amélioration technologique qui permettra aussi de réguler l'éclairage selon les horaires.

Un diagnostic est mené actuellement pour savoir comment le réseau est organisé en vue de constituer une cartographie et ainsi pouvoir étudier la meilleure façon d'agir.

Chaque année le changement d'éclairage en led est effectué, actuellement il représente 40%. Pour les 60% restants un étalement des changements de luminaires progressif est prévu sur plusieurs années.

Aucune décision ne sera prise sans les résultats de ces études et sans information à la population qui sera consultée par des visites sur sites le soir afin de baisser le niveau d'éclairage tout en restant à un bon niveau de sécurité.

Le plan de sobriété énergétique prévoit aussi :

- L'application de la loi de 2012 sur l'extinction des enseignes lumineuses pour les gestionnaires d'ERP
- La mise place de procédures pour indiquer le minimum à maintenir éclairé sur la commune via un organisme de contrôle.
- La sensibilisation des agents à faire des économies
- La sensibilisation de la population à l'application des recommandations nationales pour les températures à réduire en matière de chauffage dans les appartements.
- L'accompagnement à la rénovation énergétique des chatillonnais pour leur permettre de s'engager dans une démarche en les aidant à constituer leur dossier de demande d'aide (guichet d'énergie)
- la sollicitation des chatillonnais pour connaître leurs idées à ce sujet
- La mise en place d'un référent par quartier qui suivrait les problématiques.

Lorsque ces premières propositions seront consolidées d'autres informations seront diffusées aux conseils de quartier.

Il est signalé que certains jours en hiver, les enfants ont froid et doivent porter des gants pour écrire, du fait de mauvais fonctionnement du système de chauffage à l'école Gambetta.

→ Si cette situation devait se produire cet hiver, elle doit être signalée rapidement afin de faire le maximum pour qu'elle ne dure pas et soit résolue.



5. État des lieux et perspectives au sujet des commerces du quartier

- Nouveaux commerces dans la rue Gabriel Péri : -kiosque à journaux du tramway transformé pour une partie en burger artisanal – un céramiste – une cave à vin – un magasin impact, qui est un nouveau concept d'épicerie écoresponsable.
- Sur l'avenue de Verdun, les grandes cellules commerciales de 100m² environ, ouvriront dans quelques mois après les travaux de création. Il a été difficile de trouver des preneurs suffisamment solides pour investir dans de telles surfaces du fait que Châtillon est situé entre le centre commercial Vélizy2 et Paris.
Il y est prévu : un cabinet médical, un centre d'ophtalmologie, un magasin d'ameublement, un magasin de matériel pour animaux.
- Sous la résidence étudiante : un café Columbus, un traiteur venant du restaurant « les canailles » situé vers l'aérospatiale.
- Dans la rue de la mairie qui est le cœur de ville historique où des cellules sont fermées depuis longtemps du fait de litiges entre locataires et propriétaires notamment.
Il est prévu : un magasin de vêtements (local lingerie) – un restaurant (sur les braises) en cours- le magasin « ça vient d'où » a remplacé le dépôt vente Luz in the Sky - le restaurant le 18^{ème} a fermé et aurait un nouveau locataire via une agence parisienne – La franchise Papiito burger a déposé le bilan ce qui implique la cessation d'activité du franchisé – concernant la crêperie, la mairie veut acheter les murs pour avoir un droit de regard sur l'activité qui viendrait s'installer.
- Une épicerie arménienne a ouvert à Vauban
- Une enseigne au 103 avenue de Paris permettant de récupérer les points supprimés de permis.
- La place de l'église a besoin d'être animée car elle est très calme. L'installation d'un food truck en été 2021 avait bien marché mais en 2022 personne n'a souhaité venir car le chiffre d'affaires n'est pas suffisant. Les commerces actuels tentent de mettre un peu de vie.
- Le restaurant libanais, boulevard de la Liberté est vide depuis longtemps. Il comporte aussi un appartement de 5 pièces au-dessus ce qui représente un fort investissement et de plus le stationnement autour est limité.

Les grandes enseignes ne semblent actuellement pas intéressées pour venir s'installer car le centre commercial Vélizy 2 n'est pas loin et Paris de l'autre côté ; si une enseigne est déjà installée sur une commune voisine, ils refusent de venir.

Après le passage de la crise sanitaire on sent la reprise et la mairie fait tout pour surveiller la prise des cellules.

Il est signalé que le marchand d'huîtres n'est pas encore ouvert alors qu'il était indiqué septembre sur la porte du local.

→ contact sera pris avec lui pour savoir ce qu'il en est.

La fête des saveurs sera limitée à la rue de la mairie car l'an passé de nombreux stands sont restés vides, le parking de l'Onera sera ouvert pour l'occasion pour permettre aux riverains de stationner leurs véhicules s'ils souhaitent l'utiliser pendant la fermeture de la rue.

C'est une journée portée par l'association des commerçants, de nombreuses animations au parc des Sarments et dans la rue sont prévues.

Développer des espaces de travail partagé de type « coworking » intéresse la municipalité mais pas dans une cellule commerciale, il serait envisagé dans l'espace au sein du théâtre qui est équipé aussi d'un café, des espaces municipaux pourraient aussi être rénovés pour ce projet pour permettre aux télétravailleurs de sortir de chez eux et rencontrer d'autres personnes. Il y a aussi



comme projet d'installer le wifi dans le parc Henri Matisse pour travailler à l'extérieur. C'est un vrai sujet, une vraie offre qu'il faut bien étudier, il faut trouver le bon lieu et le bon porteur de projet.

Concernant les terrasses éphémères des restaurateurs, elles ont été accordées et aménagées à la sortie du covid pour les aider à reprendre leur activité, et si elles ne gênent pas au niveau de la sécurité. Lorsqu'elles fonctionnent bien elles sont renouvelées et deviennent estivales jusqu'au 1^{er} octobre.

Il est demandé ce que vont devenir les locaux d'entreprises situés le long du technicentre SNCF sur l'avenue de la République ?

→ il s'agit du secteur qui doit devenir un écoquartier composé de logements et d'activités diverses en lieu et place du projet initial qui ne prévoyait que des bureaux dans le genre du site d'Orange.

6. Présentation du fichier des signalements et propositions du conseil

Un fichier, espace de travail collaboratif, a été créé par les membres du conseil de quartier du centre-ville pour suivre les réclamations, les signalements et sur lesquels tous peuvent intervenir. Les co-présidents gèrent ensuite l'avancement des sujets par des fiches adhoc jusqu'à aboutissement de la problématique en concertation avec le cabinet de Mme la Maire et les services concernés.

Le site de la ville sera remplacé et amélioré en début d'année mais il est possible tout de même d'y trouver des informations concernant les conseils de quartier et notamment le formulaire de contact permettant de poser des questions ou de signaler un problème : <https://ville-chatillon.fr/vie-municipale/les-conseils-de-quartier-2>

7. Point d'information sur les travaux réalisés et à venir dont :

a. Aménagement rue Sadi Carnot

L'objectif est de sécuriser les abords de l'école Gambetta. Le stationnement de la rue Sadi Carnot est toléré mais le trottoir étant très étroit, il ne permet pas le passage de 2 piétons ce qui est très dangereux notamment pour les enfants.

Il est prévu d'élargir le trottoir de gauche et de supprimer le stationnement qui est restreint de l'autre côté. La largeur de la rue ne permet pas en effet le passage d'une voiture si une autre est stationnée.

La rue ne sera sans doute pas fermée à la circulation pendant les travaux notamment à l'heure de sortie des classes puisque la rue Gambetta est fermée à ce moment-là ; les voitures se trouveraient coincées. Les riverains ont été rencontrés pour les informer de cette intervention qui ne dureront que quelques jours.

Il est à noter que la réfection d'une longueur de 1m pour 8 à 10 m de large de chaussée s'élève à 1000€, pour 300m c'est donc 300 000€ qu'il faut prévoir, c'est un budget colossal qui explique que les rues sont refaites petit à petit.

b. Aménagement rue de Fontenay

Travaux à venir de Véolia qui doit faire passer une conduite d'eau vers la ville de Bagneux et du gaz naturel vers le centre bus RATP. Ces travaux permettront d'envisager le réaménagement de la rue et de la place de la Libération devant la mairie dans le cadre de la réflexion du plan global de déplacement.

Il s'avère que les ralentisseurs au long terme abiment les façades des maisons du fait des vibrations provoquées, surtout sur une rue étroite et occupées par d'anciennes bâtisses.



Un travail est prévu sur l'amélioration de la signalisation des zones de rencontres comme dans le centre-ville ancien.

8. Questions diverses / Temps d'échanges avec les habitants du quartier

-Il est à nouveau rappelé que la place à la sortie du parking du magasin Carrefour côté rue Lasègue est très gênante, les conducteurs doivent monter sur le trottoir ou faire une manœuvre compliquée pour passer.

→ C'est toujours la problématique du contrat qui lie la ville à un délégataire gérant le stationnement, il faut trouver une place lorsqu'on en supprime une quelque part, le nombre de places est contraignant. La demande sera étudiée.

-l'information est donnée que 25% des fleurs et plantes installées sur la ville disparaissent même en pleine journée.

-Un 2 roues est toujours stationné près du tabac au début de la rue de la mairie bien que les bacs à fleurs aient été déplacés. Les parents accompagnés d'enfants sont obligés de se déplacer sur la partie chaussée.

-Le panneau de sens interdit en bas de la rue de la mairie n'est pas dans le bon sens. De plus, l'application waze qui semble être imprécise, oriente les automobilistes par là et ils l'empruntent au lieu de monter la rue Gambetta.

→ à revoir rapidement car très dangereux

-Le parking sous Carrefour n'est pas toujours fermé à 21h car il reste toujours des clients dans le magasin et les agents de la police municipale viennent fermer dès que possible. Des personnes profitent que ce se soit encore ouvert pour uriner et les mauvaises odeurs remontent dans l'immeuble voisin.

-En bas de la rue de Bagneux le rond-point est actuellement rétréci quel est le projet à cet endroit ?
→ la sculpture qui était installée sur la place du marché pourrait y être installée. C'est une oeuvre que le sculpteur Albert Féraud, de renommée mondiale, avait offert à Jean-Pierre Rives, lui-même sculpteur chatillonnais (après sa carrière dans le rugby) qui l'a transmise à la mairie. Il se trouve que 2022 est le centenaire de sa naissance et que M. Féraud avait son atelier à Bagneux. L'installation de la sculpture à la frontière des 2 villes est donc un emplacement judicieux. Actuellement des tests sont effectués pour voir si les bus peuvent manœuvrer et si les réseaux dessous peuvent supporter cette installation.

-Sur la rue G. Péri dans le cadre plan global de déplacement est-il prévu de revoir tous les moyens de mobilités complexes ?

→ sur la voirie départementale qu'est l'avenue de Paris, la mairie n'a pas la main, la piste cyclable sur la contre-allée est dangereuse mais l'aménagement du site est très compliqué ; la mairie a réussi à obtenir la création d'un plateau traversant pour sécuriser le passage piéton sur l'avenue de Paris devant la librairie Chimère. L'aménagement de la rue Gabriel Péri est à l'étude.

-A l'angle de la rue G. Péri et bd de la Liberté le terrain vide appartient à Hauts-de-Seine Habitat pour un projet de construction d'un immeuble destiné à d logement social. La mairie essaie de faire diminuer la taille du projet de l'immeuble pour élargir le trottoir et permettre des aménagements futurs en alignant les trottoirs pour ouvrir la rue.

-Est-il possible de mettre un miroir en bas de la rue Gambetta pour repérer des vélos qui la descendent très vite du fait de la pente et que les voitures de la rue G. Péri ne voient pas. C'est une bonne question ; Il y a un réel besoin que tous (piétons, vélos, voitures) respectent les règles de base, il faut de l'éducation pas seulement de la répression et des aménagements adaptés pour les canaliser. Le territoire, le département et la municipalité travaillent pour améliorer les circulations de tous sur les villes.



→ la demande sera étudiée mais les miroirs ne solutionnent pas toujours les problèmes car les vélos sont petits et rapides ils ne sont pas forcément visibles. Les centres-villes anciens ne sont pas du tout prévus pour une circulation protégée des vélos.

- L'allée dit Mail Aznavour est-elle privée ou publique ?

→ la rétrocession dans le domaine municipale n'est pas encore faite car le promoteur immobilier Bouygues n'a pas fini les travaux d'embellissement et des problèmes techniques persistent. Le passage sera ouvert au public la journée et fermé le soir et des dispositifs d'empêchement de passage des 2 roues seront mis en place. La crèche l'île au trésor est située au milieu du passage et un parking souterrain sera ouvert.

- le ramassage des ordures se déroule toute la journée et les containers restent sur le trottoir, ce qui est dangereux pour les passants notamment avec poussette et/ou fauteuils roulants.

→ De nombreuses discussions ont lieu entre les interlocuteurs (territoire, Sepur, mairie). De plus en plus de déchets dans les containers jaunes du fait du développement du tri et des livraisons d'achats par internet. Les poubelles restent sur le trottoir toute la journée car les particuliers partent au travail avant le ramassage, il n'y a pas trop de solution. Par contre, pour les immeubles collectifs les containers sont censés être rentrés, certains concierges finissent leur service à 17h et les poubelles restent sur le trottoir toute la nuit. Serait-il possible de sanctionner ?

Le contrat avec Sepur arrive à expiration en fin d'année et le prestataire va sûrement changer c'est le territoire pour les 11 communes qui gère le programme de ramassage. Cette organisation permet de faire des économies sur certains domaines mais toutes les villes voudraient les meilleurs horaires, ce n'est pas facile à organiser. La commune y travaille avec les autres interlocuteurs, la seule solution serait de laisser les conteneurs sur la chaussée à la place des voitures. C'est un vrai sujet mais il n'y a pas vraiment aujourd'hui de solution simple.

Information complémentaire, le territoire, Vallée Sud Grand Paris va renouveler le parc des camions de ramassage en 2024 : ils rouleront à l'hydrogène.

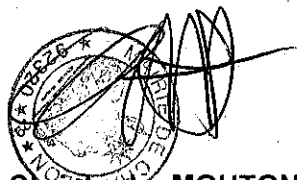
- Remerciements à la mairie pour le traitement des eaux stagnantes dans le parc H. Matisse et pour la belle végétalisation devant le cinéma.

9. Date du prochain conseil :

Mardi 10 janvier 2023 à 20 h

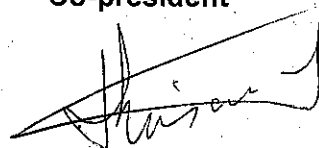
L'ordre du jour étant épuisé, les co-présidents remercient les membres du conseil de quartier et le public pour ces riches échanges. La séance est levée à 22h31

Adjoint à la Maire



M. Christophe MOUTON

Co-président



M. Patrick BRISARD

